

NORME INTERNATIONALE 3608

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Tubes en polychlorure de vinyle chloré (PVCC) – Tolérances sur le diamètre extérieur et l'épaisseur de paroi

Chlorinated polyvinyl chloride (CPVC) pipes – Tolerances on outside diameters and wall thicknesses

Première édition – 1976-11-15

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3608:1976

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a2bd71a3-87ef-4e2d-97b7-e3a8233259c5/iso-3608-1976>

CDU 621.643.29 : 678.743.22-944 : 531.717.1

Réf. n° : ISO 3608-1976 (F)

Descripteurs : tuyauterie, tube en matière plastique, polychlorure de vinyle chloré, spécification, diamètre, épaisseur, tolérance de dimension.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration des Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3608 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 138, *Tubes, raccords et robinetterie en matières plastiques pour le transport des fluides*, et a été soumise aux Comités Membres en décembre 1974.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

ISO 3608:1976		
Afrique du Sud, Rép. d'	Irlande	Roumanie
Allemagne	Israël	Suède
Autriche	Italie	Suisse
Belgique	Mexique	Turquie
Espagne	Norvège	U.R.S.S.
Finlande	Pays-Bas	U.S.A.
France	Pologne	Yougoslavie
Inde	Portugal	

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Royaume-Uni

Tubes en polychlorure de vinyle chloré (PVCC) – Tolérances sur le diamètre extérieur et l'épaisseur de paroi

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale fixe les écarts admissibles sur le diamètre extérieur et l'épaisseur de paroi des tubes conformes à l'ISO 161/I et à l'ISO 161/II.

La présente Norme Internationale s'applique aux tubes de section circulaire en polychlorure de vinyle chloré (PVCC) destinés au transport des fluides.

Voir également l'ISO 3126.

2 RÉFÉRENCES

ISO 161/I, *Tubes en matières thermoplastiques pour le transport des fluides – Diamètres extérieurs nominaux et pressions nominales – Partie I : Série métrique.* ISO 3608:1976

ISO 161/II, *Tubes en matières thermoplastiques pour le transport des fluides – Diamètres extérieurs nominaux et pressions nominales – Partie II : Série inches.*

ISO 3126, *Tubes en matières plastiques – Mesurage des dimensions.*

3 TOLÉRANCES SUR LE DIAMÈTRE EXTÉRIEUR

3.1 Définitions

3.1.1 diamètre extérieur nominal (d_e) : Diamètre extérieur du tube, choisi dans le tableau 1 de l'ISO 161/I ou de l'ISO 161/II.

3.1.2 diamètre extérieur quelconque (d_i) : Tout diamètre mesuré dans une section droite quelconque du tube, arrondi au 0,1 mm immédiatement supérieur.

3.1.3 diamètre extérieur moyen (d_m) : Quotient de la circonférence extérieure mesurée du tube par 3,142, arrondi au 0,1 mm immédiatement supérieur.

3.2 Tolérances

3.2.1 *Diamètre extérieur moyen*¹⁾

3.2.1.1 TUBES SELON L'ISO 161/I

L'écart admissible ($d_m - d_e$) entre le diamètre extérieur moyen (d_m) et le diamètre extérieur nominal (d_e) d'un tube tel qu'il est spécifié dans l'ISO 161/I doit être positif, de la forme $+ \frac{x}{0}$, où x est au plus égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :

a) 0,3 mm;

b) 0,003 d_e , arrondi au 0,1 mm immédiatement supérieur.

3.2.1.2 TUBES SELON L'ISO 161/II

L'écart total admissible est identique à celui donné en 3.2.1.1; toutefois, la tolérance peut être appliquée ou positivement et/ou négativement, selon les dimensions. Des indications précises devraient être normalement indiquées dans les normes nationales ou internationales appropriées.

3.2.2 *Diamètre extérieur quelconque*

L'écart admissible entre un diamètre extérieur quelconque (d_i) et le diamètre extérieur nominal (d_e) d'un tube (appelé également tolérance d'ovalisation) ne doit pas excéder la plus grande des deux valeurs suivantes :

a) 0,5 mm;

b) 0,012 d_e , arrondi au 0,1 mm immédiatement supérieur.

Les tubes dont le rapport $e : d_e$ est inférieur à 0,035 n'ont aucune spécification à respecter en ce qui concerne cette tolérance.

(e est l'épaisseur de paroi exprimée en millimètres.)

1) Une étude est en cours en vue de déterminer la possibilité de réduire les valeurs a) et b).

4 TOLÉRANCES SUR L'ÉPAISSEUR DE PAROI

4.1 Définitions

4.1.1 épaisseur nominale (e) : Épaisseur de la paroi du tube telle qu'elle est calculée selon la formule donnée au chapitre 6 de l'ISO 161/I et au chapitre 6 de l'ISO 161/II, arrondie au 0,1 mm immédiatement supérieur.

4.1.2 épaisseur quelconque (e_i) : Résultat du mesurage de

l'épaisseur de la paroi du tube en un point quelconque, arrondi au 0,05 mm immédiatement supérieur.

4.2 Tolérances¹⁾

L'écart admissible ($e_i - e$) entre l'épaisseur nominale (e) et une épaisseur quelconque (e_i), doit être positif, de la forme $+ \frac{y}{0}$, où y est égal à $0,1 e + 0,2$ mm.

Le résultat de ce calcul doit être arrondi au 0,1 mm immédiatement supérieur.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 3608:1976

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a2bd71a3-87ef-4e2d-97b7-e3a8233259c5/iso-3608-1976>

1) Une étude est en cours en vue de déterminer s'il n'est pas nécessaire d'augmenter les tolérances sur les épaisseurs de paroi au-dessus de 6 mm.